



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 44351

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur sa politique sportive. Le budget du secrétariat d'État au sport (SES) est dérisoire au regard des services qu'il rend, tant au plan éducatif et social qu'au plan du rayonnement international de la France. De plus, la RGPP y est appliquée d'une manière particulièrement sévère, ce qui conduit à une dilution au sein de services administratifs départementaux généralistes. Selon lui, il s'agit d'arrêter une répartition cohérente et pragmatique des missions et des personnels du SES entre les échelons régional et départemental. Cela pourrait se faire à travers, d'une part, le regroupement, à l'échelon départemental, des missions de suivi et contrôle administratif de l'ensemble des activités sportives, de jeunesse et d'éducation populaire pratiquées hors du champ scolaire et, d'autre part, la création, au sein des nouvelles directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, d'un service « sport » regroupant l'intégralité des personnels techniques et pédagogiques actuellement affectés en DRDJS et DDJS. Par ailleurs, il l'interroge également sur sa position concernant le principe d'un CREPS par région et lui demande le retrait du projet de fermeture de dix CREPS, contradictoire avec l'objectif d'égalité d'accès au service public du sport.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44351

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2493

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)